



LA LETTRE DU CQF

Page 1

3 jours pour refaire le monde!

Page 2

Droits humains et populations marginalisées

Page 3

Marche mondiale des femmes 2010 – Rimouski

Page 4

De l'éducation à l'engagement, ou comment continuer d'espérer qu'un autre monde est possible !

Page 6

Une lacune au sein du droit international

Des revendications des étudiants chiliens depuis la fin de la dictature aux mécanismes de fonctionnement de l'ONU, en passant par l'application de la Charte québécoise des droits de la personne et de la nécessité de briser le blocus de Gaza. Les sujets relatifs aux droits humains sont variés et méritent d'être connus!

C'est devenu traditionnel: chaque année, la fin de semaine de l'Action de Grâce donne lieu à la formation du CQF. Du 8 au 11 octobre 2010, une vingtaine de jeunes, participants et formateurs confondus, se sont donc réunis à Saint-Esprit pour 3 jours intensifs autour du thème: « Droits humains et populations marginalisées ». Plus que de simples cours, les ateliers, basés sur l'échange et les mises en situation, se sont succédés pour que chacun y trouve son compte: des notions en droit pour les non-connaisseurs, des exemples de stratégies d'action pour les néo-militants ou encore, des conseils en communication pour tout le monde.

3 jours, c'est peu pour parler de tout ça. La diversité des intervenants et des documents mis à notre disposition l'ont montré: pas besoin d'être un experts en lois pour agir en faveur des droits de la personne.

Participants ou formateurs, Québécois ou Suisses, intervenants invités ou militants du CQF, chacun, selon son angle d'approche, intervient pour améliorer le respect des droits des locataires, des Roms, de la communauté Innue, des gazaouis ou encore des Québécois.

L'équipe du CQF y tient, « c'est une formation par les jeunes et pour les jeunes. Nous ne sommes pas des avocats. ». La jeunesse doit se saisir de ces enjeux là! C'est le pari du CQF! Le chemin est encore long, mais sur la bonne voie. Les 3 journées de l'Action de Grâce ne sont qu'un début. En donnant un aperçu de ce qu'il est possible de faire, elles appellent directement les participants à continuer à se mobiliser en faveur des droits humains dans leur quotidien ou encore... au CQF!

Impliquons-nous, faisons circuler l'information, soutenons les populations marginalisées, manifestons avec de l'énergie et de la motivation comme il y avait lors de cette fin de semaine. On pourrait refaire le monde... ■

- **Lucie Bellotto** -

Droits humains et populations marginalisées

- Josée Daris, CQF -

Le CQF a donné sa formation annuelle en faveur des droits humains en octobre dernier, soit du 8 au 11 octobre 2010. Cette année, l'évènement avait pour titre *Droits humains et populations marginalisées*. C'est dans cet esprit que l'article présent aborde très brièvement deux cas précis de populations marginalisées dans nos sociétés modernes : les **réfugiés** et les **Roms**.



Atelier durant la *Formation annuelle sur les droits humains*, CQF, octobre 2010

Les réfugiés

Un réfugié est défini comme une personne qui « craint avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses

opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays ». Il faut savoir que les réfugiés ont dû abandonner leur foyer et rechercher ailleurs la sécurité. Ils ont échappé à la persécution, aux conflits armés et à la violence politique dans leur pays d'origine. Ils se sont déplacés pour sauvegarder leur vie et leur liberté.

Heureusement, plusieurs pays stables s'offrent comme pays d'asile (ex : Canada, Australie, Angleterre, États-Unis, France, etc.). Au fil du temps, ces pays ont instauré plusieurs programmes pour faciliter l'intégration des réfugiés, tels que des cours de francisation, de la

recherche d'emploi et de logement, des ateliers interculturels, etc. Bien que toutes ces mesures améliorent leur insertion, reste que les réfugiés demeurent mal perçus de la société en général. En fait, l'un des obstacles le plus persistant et le plus insidieux pour eux est en partie leur représentation de personnes démunies et de victimes.

Il est important de noter que les réfugiés sont, avant tout, accueillis pour leurs caractéristiques universelles : ils sont des êtres humains à la base. Ils sont des acteurs de leur propre avenir et co-constructeurs du devenir de leur société d'accueil. Pour réussir leur intégration, il y a un réel besoin de connaissances de l'« autre » et de collaborations réciproques. Un réfugié doit être reconnu en tant que sujet à part entière. Leur modèle de persévérance ainsi que leur envie de réussir devraient être pris comme exemple pour amener nos sociétés modernes à se transformer. Si les idéologies d'insertion et d'intégration des personnes issues de l'immigration dans les États occidentaux (ex : le multiculturalisme canadien et l'interculturalisme québécois) visent le mieux «vivre ensemble», il faut comprendre que les réfugiés peuvent eux aussi offrir une ouverture sur le monde.

Les Roms

Que le discours soit porté sur les Roms, les Tsiganes, les Gypsies, les Gitans, les Gens de voyage, les Manouches ou encore les Bohémiens, il fait toujours référence à une seule origine, soit celle d'un peuple nomade indo-

européen. Pour faciliter la compréhension de cet article, nous utilisons un seul et unique terme : les Roms.

Il n'existe pas une seule communauté unitaire de Roms. Cette communauté n'a pas encore une structure suffisamment développée pour que l'on puisse parler au nom de tous ceux qui appartiennent à cette minorité. C'est un peuple qui se reconnaît une origine commune, mais qui a évolué de façon hétéroclite en raison de leur nomadisme.

Partout où sont dispersés les Roms, plus particulièrement en Europe (ex : France, Italie, République tchèque, etc.), ils sont marginalisés. Cette marginalisation est principalement axée sur leur mode de vie. Dans chaque pays où ils se trouvent, ils s'inscrivent dans une dynamique étatique unique. C'est-à-dire qu'ils sont toujours minoritaires au sein de l'État où ils habitent et se différencient des « autres » en rejetant les normes étatiques du pays en question. C'est d'ailleurs pour une de ces raisons qu'ils sont autant stigmatisés. Leur stigmatisme étant seulement leur volonté d'être eux-mêmes et de vouloir rester eux-mêmes.

La venue du concept d'État nation a amené une grande différenciation du phénomène *majoritaire versus minoritaire*. C'est-à-dire ceux qui s'inscrivent dans la logique nationale et les « autres » qui ne s'identifient pas à cette volonté. Cette évolution a apporté un changement important dans la perception qu'a la société en

général des Roms. Ces derniers sont devenus une minorité que l'on pointe du doigt, qui semble être source de problèmes et d'affaiblissement de l'unité nationale.

Conclusion

Le premier article de la *Déclaration sur les défenseurs des droits de l'Homme* stipule que « Chacun a le droit, individuellement ou en association avec d'autres, de promouvoir la protection et la réalisation des droits de l'Homme et des libertés fondamentales aux niveaux national et international ». C'est en partie aux militants des droits humains de se positionner pour confronter les gouvernements et la société en général qui sont hostiles envers les populations marginalisées, telles que les réfugiés et les Roms. Nous devons leur dire que nous souhaitons la cohabitation de tous les êtres humains et que nous avons besoin de leur aide pour arriver à atteindre ce but. Certes, un engagement universel en faveur des droits humains doit être réaffirmé ! ■

Marche mondiale des femmes 2010 - Rimouski

Pour une solidarité toujours présente!

- Marie-Andrée Gauthier -

Le 17 octobre dernier se sont réunis à Rimouski des milliers de femmes, d'hommes et d'enfants pour revendiquer les conditions de vie et les conditions économiques des femmes du monde entier.

Tous rassemblés autour d'enjeux tels que l'autonomie économique des femmes, le bien commun et l'accès aux ressources, la violence envers les femmes, la paix et la démilitarisation ainsi que les droits des femmes autochtones, plus de 10 000 Québécois ont marché dans les rues du Bas-du-Fleuve pour se faire entendre et se faire voir. Cette marche de protestation n'était pas seulement provinciale, mais avait également lieu le même jour que la clôture de l'évènement mondial qui se déroulait en République Démocratique du Congo. Ayant soulevé certains remous → →



De l'éducation à l'engagement, ou comment continuer d'espérer qu'un autre monde soit possible!

- Marie Fonds, CQF -

→ → médiatiques, notamment en ce qui a trait à ses capsules vidéos représentant les revendications, cette marche initiée par la Fédération des femmes du Québec a su concerter les organisations communautaires et les citoyens du Québec. Une union solidaire se tissait au fur et à mesure que la marche progressait. Menés par un profond ressentiment envers le gouvernement québécois qui n'a pas voulu entendre et faire suite aux demandes portées par les femmes, les marcheurs ancrèrent leurs pas sur l'asphalte résonnant. Non, le féminisme n'est pas révolu! Propulsés par une consternation à l'égard du gouvernement canadien, ils ont scandé des slogans avec conviction. Les avez-vous entendu à Ottawa?

Et maintenant, tout n'est pas terminé. Effectivement, les militants sont retournés chez eux, mais remplis d'espoir. L'espoir de savoir que nous ne sommes pas seuls dans nos luttes, que tant que toutes les femmes ne seront pas libres, nous serons en marche! Des milliers d'injustices continuent de se perpétuer dans le monde, mais solidaires, nous reconnaissons nos mères, nos filles, nos voisines, nos amies, de même que toutes les femmes du monde. Nous sommes mobilisés et impossible de détruire le lien qui s'est resserré un certain 17 octobre dans le Bas-du-Fleuve... ■

P.S. : Aucune brassière n'a été brûlée ce jour-là...

Se tenait en Palestine, du 28 au 31 octobre dernier, le Forum Social Mondial sur l'Éducation (FME). En effet, pour son 10^{ième} anniversaire, le Forum Social Mondial organisait, tout au long de cette année, des forums thématiques dans plus d'une vingtaine de villes à travers le monde.

Le choix de la Palestine pour traiter de l'éducation est évidemment fort de sens et de poids politique. D'une part, organiser un événement d'une telle ampleur dans une région du monde aussi douloureusement surveillée et traquée tiens réellement de l'exploit, il était important de montrer aux Palestiniens qu'ils ne sont pas isolés du reste du monde. D'autre part, le thème de l'éducation s'avère crucial car il est important de souligner que l'occupation Israélienne compromet sérieusement le droit à l'éducation des Palestiniens et donc l'avenir de ce peuple dans son ensemble.

Ainsi, ce sont plus de 20 000 personnes qui ont participé aux différents ateliers qui se tenaient en Cisjordanie, à Gaza mais également au Liban et en Jordanie. Parmi elles, plus de 500 internationaux, dont une forte délégation québécoise, se sont rendus en Cisjordanie.

Ce fût donc un immense honneur pour moi de me joindre à cette délégation, fort consciente à la fois des enjeux qui secouent cette région et marquée par la responsabilité de comprendre plus encore la réalité de ce que vivent les Palestiniens afin d'en témoigner à mon retour et de contribuer à la mobilisation autour de ce drame.

Partant de là, je pourrais vous parler de ce que j'ai vu là-bas, vous décrire les contrôles de sécurité et les multitudes de questions posées et reposées par les services d'immigration israéliens. Je pourrais aussi vous parler des cotons passés sur mes poignets à Paris et à Tel-Aviv pour s'assurer que je n'ai pas été en contact avec des explosifs, puis ses fouilles à répétitions que je trouve toujours si humiliantes et qui vous font prendre conscience un peu brutalement de la réalité de cette situation si souvent imaginée à travers les médias.



© quebecfme2010 - <http://www.flickr.com/photos/55535140@N02/>

Je pourrais aussi vous parler de ces soldats israéliens que j'ai croisés à l'aéroport et aux check-points, ces jeunes hommes, mais surtout, ces femmes, de très jeunes femmes d'à peine 18 ans avec des armes presque plus grosses qu'elles. Ce sentiment étrange dû au fait qu'ils et elles n'avaient pas l'air de soldats, mais juste l'air de jeunes gens qui doivent bien avoir envie de vivre une vie de jeunes gens, mais à qui l'État Israélien a confié un tout autre rôle : celui de contrôler, d'intimider voire de faire peur...et pourtant ce ne sont probablement que des pions dans un « jeu » qui les dépasse...qui nous dépasse.

Je pourrais aussi vous parler des camps de réfugiés qui existent depuis si longtemps qu'ils n'ont plus trop l'air provisoires...et de Hébron, ville de l'humiliation par excellence, ou lorsqu'on se balade dans les ruelles de la médina, on tombe bien souvent

sur un mur, comme ça au milieu d'une ruelle qui pourtant permettait il y a quelques mois de se rendre au marché...ce n'est pas n'importe quel mur, ce mur si haut qu'on ne voit pas par-dessus avec ces barbelés pour qui voudrait s'y aventurer. C'est à Hébron aussi que certaines ruelles sont recouvertes d'un grillage pour protéger les Palestiniens des jets de pierres et de poubelles des colons juifs.

Pourtant, même si ces flashes en disent long sur la gravité de la situation palestinienne et parce qu'en 4 jours, il est difficile de prendre conscience d'une telle situation si ce n'est à travers des images et des chocs, cela n'est pas l'objectif premier de mon témoignage.

Ce sur quoi je veux insister ici, c'est l'importance de l'éducation et pas n'importe quelle éducation mais bien l'éducation des jeunes aux droits humains et donc à l'histoire, cette fameuse histoire qui a fait qu'au sortir de la Seconde guerre mondiale, nous (la communauté internationale), avons décidé de

nous doter d'instruments juridiques et d'institutions internationales afin que plus jamais ne se reproduisent ces « actes de barbaries qui révoltent la conscience de l'humanité », faisant notamment référence ici au génocide juif.

En effet, ce n'est pas pour rien qu'il était question d'éducation durant ce forum. Depuis près d'un mois que je suis rentrée au Québec, je cherche encore quel sens donner à tout ce que j'ai vu et entendu là-bas, je me demande comment en parler, sur quoi insister pour espérer qu'il se passe quelques chose, vraiment... Puis je repense à ces jeunes soldats et me demande ce qu'ils savent exactement de ce conflit et de leur histoire à eux, les Juifs ? Et cette jeune génération de Palestiniens, rencontrée à l'Université de Jénine, qui n'a pas connu autre chose que l'occupation et la colonisation israélienne ? Comment les mobiliser ? Éviter qu'ils n'acceptent ce qui est depuis plus de 40 ans ?

La fin de semaine dernière, j'ai assisté à la pièce de théâtre « Sept enfants juifs » qui traite du conflit Israélo-palestinien à travers le regard d'une famille juive qui se demande tout au long de la pièce ce qu'elle doit dire ou ne pas dire sur le conflit à son enfant : La vérité ? Quelle vérité ? Cette pièce met en lumière l'importance de l'éducation et de la connaissance notamment de l'histoire et par extension nous amène à réfléchir sur l'importance de l'accès au savoir et à l'information, l'importance pour les êtres humains que nous sommes d'être en mesure de développer un sens critique et pour cela d'avoir accès à une éducation libre.



du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Elle doit favoriser la compréhension, la tolérance et l'amitié entre toutes les nations et tous les groupes raciaux ou religieux, ainsi que le développement des activités des Nations Unies pour le maintien de la paix. »

Alors, comme beaucoup d'entre nous, je suis en colère de voir Israël bafouer la Déclaration Universelle, le droit international et les institutions internationales créés après la guerre avec autant de mépris. Je suis en colère quand je devine ce qui doit être enseigné à ces jeunes soldats israéliens et je suis révoltée quand j'entends les témoignages de bombardements des écoles palestiniennes par les forces armées Israéliennes....

L'éducation, et notamment celle des nouvelles générations, est

cruciale pour réellement tenter de changer les choses. C'est par elle que nous sommes en mesure de devenir des personnes engagées à même de se mobiliser et de changer les choses et cela vaut pour la situation palestinienne mais également partout ailleurs...

Ici au Québec, nous devons continuer ce travail de sensibilisation et de mobilisation. De nombreuses choses peuvent être faites à commencer par le boycott de certains produits israéliens. Finalement, parce que je sais que cet article est destiné à *la Lettre du CQF* et parce que je connais le travail fondamental d'éducation réalisé par cet organisme, à la fois ici au Québec et également ailleurs, je ne peux m'empêcher d'encourager les personnes qui liront ces quelques lignes à continuer de soutenir ou à s'engager auprès du CQF car des organismes au Québec qui ont cette vocation d'éducation au droits humains **par et pour les jeunes** et qui l'incarne si bien, il n'y en a que trop peu.. ■

La Déclaration Universelle des

© quebecfme2010 - <http://www.flickr.com/photos/55535140@N02/>

Droits de l'Homme est claire à ce sujet, son article 26 énonce que : « *L'éducation doit viser au plein épanouissement de la personnalité humaine et au renforcement*

Une lacune au sein du droit international

- Nathan Reyes -

En 1972, Keba M'baye, juriste sénégalais et futur vice-président de la Cour internationale de la justice, avance l'idée que le droit collectif au développement constitue un droit humain universel. Peu après, s'inspirant d'un slogan issu de la Révolution française, Karel Vasak propose la notion d'une division des droits humains en trois générations : « Liberté, égalité, fraternité, ou la mort »

Liberté – d'expression, de religion, de mouvement, d'association - cette première génération des droits humains est associée aux droits qu'on perçoit comme étant négatifs, c'est-à-dire qui n'assujettissent pas l'État à l'obligation d'agir pour sa réalisation, si ce n'est par l'obligation d'inaction. *Égalité* – le droit que possède chacun à s'éduquer, à travailler et ainsi subvenir à ses besoins essentiels. Cette deuxième génération englobe les droits dont la réalisation nécessite une obligation positive.

Les droits économiques, sociaux et culturels sont souvent cités en exemples. *Fraternité* – au sein des collectivités, des *people*, lesquels n'ont parfois pas le droit d'avoir des droits. Il s'agit alors de la troisième génération.

Cependant, si l'on regarde de près, on se rend compte que la distinction perçue à travers cette division mène à une perception trop simpliste des droits. Tout droit – qu'il soit civil, politique, économique, culturel, social, individuel ou collectif – est à

la fois positif et négatif. Pensons au droit à la vie : une inaction suffit-elle pour garantir ce droit? Plusieurs instruments au sein de l'Organisation des Nations Unies (ONU) ont affirmé l'indivisibilité et l'interdépendance de tous les droits et libertés fondamentales.

Les droits humains participent d'une théorie naturelle du droit; ils présupposent l'existence de droits 'innés' qui appellent à leur universalité nécessaire. Ces droits, tels qu'ils existent aujourd'hui, s'inscrivent d'abord dans le paradigme libéral, lequel suggère l'idée que l'individu se situe au centre de son univers – ses interactions avec la communauté sont souvent vues comme étant instrumentales et contractuelles.

C'est donc une vision de l'homme nu qui incarne le bénéficiaire des droits humains – il s'agit d'un homme libre, au point d'être forcément individualiste; un homme égal à ses semblables, au point de perdre toutes caractéristiques substantielles. Nonobstant, bien que le besoin de reconnaître un nouveau sujet solidaire s'éclaire de plus en plus, ce dernier demeure tenacement ambigu.

L'idée de collectivité devient importante dans la Déclaration des Nations Unies de 1986 sur le droit au développement. Cependant, malgré cette inclusion, le fait que la Déclaration affirme que «l'être humain est le sujet central du processus de développement et qu'en conséquence, il devrait être considéré comme le principal participant à ce processus et son principal bénéficiaire par toute politique de développement», cela

démontre que l'importance accordée à la collectivité est limitée.

Keba M'baye perçoit un danger dans la confusion qui s'opère entre les droits collectifs et les droits des peuples. Une dichotomie tendue au sein de la troisième génération se révèle alors entre les droits dits collectifs – dont la portée peut être réduite aux membres individuels qui composent collectivement un groupe – et les droits dits des peuples – une entité qui se désire homogène, irréductible à l'addition d'individu.

Quant aux droits qui s'adressent à l'entité nébuleuse de 'peuple', plusieurs exemples peuvent être trouvés dans la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples. Six articles de cette charte s'adressent explicitement aux peuples, cependant, jamais le terme 'peuple' n'est défini. *Qui* peut constituer un peuple demeure alors vague, et les droits qui s'y appliquent inefficaces.

Le droit d'autodétermination des peuples – uniquement articulé dans l'article 1 des deux pactes internationaux de la Charte des Nations Unies – en constitue le plus fameux exemple. Contrairement à tout autre droit encadré dans cette Charte, ce droit ne peut être réclamé par un individu. Le Comité des droits de l'homme a élucidé cet aspect d'innombrables fois en rejetant toutes plaintes portées par un seul individu. Cependant, cette restriction quant au(x) bénéficiaire(s) du droit d'un peuple laisse une question cruciale sans réponse : qui *peut* être reconnu pour représenter les intérêts d'un peuple?

Une dualité subtile, pourtant irréconciliable, doit être soulignée concernant les manières possibles d'interpréter le droit de reconnaissance, préalable à celui de l'autodétermination d'un peuple. Le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale souligne deux

aspects distincts de ce droit : l'autodétermination interne – qui fait référence au droit de s'enrichir sans ingérence extérieure – et externe – qui implique l'établissement d'une identité internationale libre de domination ou d'exploitation.

L'exemple du Québec au sein du système fédéral canadien constitue une illustration de la réussite d'une autodétermination interne. Le Québec possède un degré relativement élevé à l'égard de son expression culturelle et linguistique. De plus, étant donné la structure plutôt horizontale de pouvoir dans une fédération, le Québec dispose d'un gouvernement élu démocratiquement, capable de le représenter aux niveaux fédéral et international.

Dans le paradigme westphalien – qui domine depuis longtemps l'univers international – le peuple est souvent associé à la nation et celle-ci est systématiquement confondue avec l'État. Pourtant, cette confusion dangereuse représente une cécité volontaire dans la majorité de cas, surtout où il existe un passé colonial. Une pluralité de nations peut exister à l'intérieur d'un État aussi bien qu'une nation peut englober les frontières de plusieurs États. Cependant, ces nations et leur peuple demeurent invisibles aux yeux du droit.

C'est suivant ce constat que se dévoile une lacune importante au sein du droit international : l'incapacité de reconnaître un peuple auquel une autodétermination interne est niée. Sans organe capable de représenter la volonté d'un peuple, celui-ci n'a aucune voix, aucune reconnaissance, aucune protection. ■



Ensemble pour la défense des droits humains!!!



**Formation annuelle sur les droits humains, CQF
8 - 11 octobre 2010 au camp In'Afu dans
Lanaudière**

Il me fait plaisir de soutenir le CQF dans son travail de promotion des droits humains auprès des jeunes.

Je désire m'abonner :

- à la Lettre du CQF
 à la Lettre du CQF et au Codapement Votre

Pour un montant total de _____ \$

* Pour les étudiants, merci de joindre une pièce justificative

Je désire faire un don de _____ \$ en

- un Deux Trois Quatre versements.

Je joins mon chèque ou mes chèques postdatés établis à l'ordre du :

CQF

Centre Québécois de Formation
pour les jeunes en matière de droits humains
1669 A, rue Ville-Marie, Montréal, Québec, Canada, H1V 3K2

nom _____

adresse _____

ville _____

code postal _____

téléphone _____

courriel _____

Si vous désirez recevoir l'Actu-Hebdo ainsi que d'autres informations concernant les droits humains, merci d'inscrire votre courriel.

TARIFS

	Étudiants*		Régulier	
	Par courriel	Par la poste	Par courriel	Par la poste
La lettre du CQF (3 X/an)	10 \$	12 \$	15 \$	17 \$
La lettre du CQF (3 X/an) + Le Codapement Votre (4 fois/an)	15 \$	17 \$	20 \$	22 \$

**Vous voulez annoncer dans
LA LETTRE DU CQF!**

Contactez-nous!
cqforg@yahoo.ca

Le Centre Québécois de Formation en matière de droits humains est un organisme à but non lucratif enregistré au Québec (1148696835) selon la loi sur les compagnies.

Notre mandat est de développer une culture de respect des droits humains en fournissant à des jeunes impliqués dans leur communauté les outils nécessaires pour promouvoir et défendre ces droits.

Le CQF est composé uniquement de bénévoles et nos activités sont organisées *Pour des jeunes, par des jeunes.*